

REGLEMENT DE CONCOURS – CONCOURS « LIVRE MEP NE SOYEZ PLUS DANS LE JUS 2017 »

Les présentes conditions s'appliquent au concours organisé par la société anonyme Unilever Belgium (division Unilever Food Solutions), dont le siège social est situé à 1190 Bruxelles (Forest), Boulevard de l'Humanité, 292, ayant comme numéro d'entreprise 0438.390.312 (ci-après "UFS").

Article 1 Généralités

1. La participation au concours est réservée aux personnes physiques et morales situées en Belgique ou le Grand-Duché de Luxembourg qui ont un numéro d'entreprise valable et qui sont client d' UFS.
2. Si le participant a moins de 18 ans, il doit obtenir l'autorisation de votre représentant légal pour pouvoir participer au concours.
3. Les collaborateurs et membres du personnel d'UFS, des points de vente participants et des tiers auxquels UFS fait appel pour l'élaboration du concours ne peuvent participer au concours.
4. Un seul prix sera attribué par famille habitant à la même adresse.
5. Sont également exclues du concours, toutes les personnes qui y participent en collaboration organisée, soit dans le cadre de l'une ou l'autre association juridique ou association de fait, soit en collaborant de toute autre manière pour augmenter leurs chances de gagner, soit qui sont suspectées de fraude par UFS.
6. À tout moment, les participants doivent être en mesure de fournir une preuve de leur identité et de leur âge de telle sorte que l'organisateur puisse le contrôler et sanctionner d'éventuels abus.

Article 2 Données personnelles

1. Pour participer au concours, les participants peuvent être amené à devoir transmettre certaines données personnelles (par exemple nom, prénom, adresse, adresse email, etc).
2. Le participant garantit que les données qu'il transmet sont correctes, à jour et complètes. UFS n'est pas responsable au cas où les données communiquées par les participants sont inexactes / non actuelles / incomplètes.
3. Les données personnelles que nous recevrons seront utilisées conformément à notre déclaration de vie privée accessible via www.unilever.be.

Article 3 Comment et quand participer?

1. Le concours débute le 31/08/2017 et se termine le 31/10/2017 à minuit et est seulement accessible sur le site internet: www.ufs.com.
2. Pour participer valablement à ce concours, le participant doit répondre à la question du concours, à la question subsidiaire et également remplir ces données personnelles complètes telles que demandées et envoyer ceci via le site internet. La participation doit être en possession d'UFS au plus tard le 31/10/2017 à minuit.
3. Toute personne ne peut participer valablement qu'une seule fois. Les participations supplémentaires ne seront pas reprises dans la liste des participations valables. Un même participant ne peut pas non plus participer avec plusieurs adresses emails, postales, profils Facebook et/ou encore plusieurs dates de naissance différentes et/ou plusieurs autres données personnelles uniques. UFS se réserve le droit d'exclure les participations qu'elle estime frauduleuses ou de les limiter à une seule participation valable, sans devoir s'en justifier et sans possibilité d'appel pour le participant exclu.

Article 4 Désignation des gagnants

1. Les gagnants sont les 9 (neuf) personnes qui ont - parmi tous les participations valables - correctement répondues à la question du concours ainsi qu'à la question subsidiaire (ou qui sont le plus proche de la réponse à cette dernière question). Nonobstant le caractère sélectif du questionnaire et de la question subsidiaire, il est possible qu'il y ait des gagnants ex aequo.

En cas d'ex aequo, la date et de l'heure qu'UFS a reçu la/les soumission/s gagnante/s sera déterminante.

2. Chaque gagnant du concours sera contacté dès que possible pour la remise du prix qui lui revient, à moins qu'il soit clairement indiqué que le gagnant sera communiqué autrement (par exemple sur un site internet/sur Facebook).
3. Si les données personnelles communiquées du gagnant s'avèrent incorrectes et le gagnant ne répond pas au contact pris par UFS, nonobstant le fait que UFS a fait son mieux possible pour le contacter, UFS ne sera pas tenu responsable.
4. Si, hors la faute d'UFS, un gagnant n'a pas réclamé son prix dans les 3 mois suivant la fin du concours, le gagnant perd le droit à ce prix et celui-ci reste la propriété d'UFS.
5. Il n'est répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant le règlement et les résultats du concours.

Article 5 Prix

1. Chaque gagnant reçoit 1 livre MEP d'une valeur de € 40. Chaque gagnant ne peut recevoir qu'un prix.
2. Le prix est personnel et ne peut donc pas être transmis à une autre personne, remplacés ou échangés contre de l'argent.
3. En cas de refus du prix, ou de non attribution du prix aux gagnant pour d'autres raisons, le prix reviendra à UFS.

Article 6 Responsabilité et garantie

1. Le participant reconnaît que la participation au concours se fait entièrement à ses propres risques. Aucune indemnisation ou autre compensation ne pourra être demandée à UFS.
2. Si dans le cadre de ce concours, il est demandé de transmettre, uploader, enregistrer ou autrement communiquer une contribution, le participant garantit que cet envoi / cette contribution ne porte atteinte à aucun droit (de propriété intellectuelle) de tiers et n'est en aucune façon illicite et il garantit UFS contre toute réclamation de tiers à cet égard.
3. UFS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuels frais engendrés d'accidents ou, de dommage(s) direct(s) ou indirect(s) quelconque(s) survenus suite à la participation au présent concours et/ou à l'attribution des prix.
4. UFS n'est responsable pour aucun dommage direct et/ou indirect en rapport avec le présent concours, y compris concernant (sans y être limité):
 - les prix qu'elle distribue;
 - l'adaptation, l'interruption ou la fin du concours et/ou l'adaptation des prix;
 - l'utilisation illicite de ses systèmes par un tiers.
5. Dans la mesure où la détermination du gagnant se fait exclusivement sur la base d'un procédé informatique, les participants sont conscients et acceptent que l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'une défaillance des réseaux, de pertes, de retards ou manquements techniques occasionnés par l'Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des formulaires et l'hébergement du site web. Si le concours doit être reporté, annulé, interrompu en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté d'UFS, cette dernière n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

Article 7 Droits d'auteur et collaboration

1. Si les participants soumettent/téléchargent ou contribuent quelque chose d'une manière différente, ces soumissions deviennent la propriété d'UFS. Les participants renoncent complètement à tous leurs droits liés à la soumission, y compris les droits d'auteur. UFS se réserve le droit de toiletter, réduire, modifier ou supprimer une soumission sans devoir en informer les participants.
2. Le participant accorde à UFS le droit perpétuel d'utiliser sa soumission indéfiniment, que ce soit sous forme modifiée ou non, pour tous media et sans compensation. UFS n'est pas obligée de mentionner le nom.

3. Chaque soumission téléchargée par le participant pourra être utilisée indéfiniment par UFS, à tout moment, sans qu'une autorisation du participant soit requise et sans devoir l'en informer au préalable ni l'indemniser de quelque manière que ce soit.
4. Le gagnant d'un prix autorise UFS à utiliser son nom et/ou les supports visuels où il est représenté (par exemple photos prises lors de la distribution des prix), pour toutes communications liées à cette action, et ce, sans compensation.

Article 8 Droits d'UFS

1. UFS se réserve le droit de suspendre ou de résilier à tout moment une participation au concours si de quelque manière que ce soit, le participant agit en contradiction avec les présentes conditions ou avec une disposition légale applicable, et ce sans lui en informer au préalable, et sans qu'UFS en soit tenu pour responsable.
2. UFS se réserve le droit d'écourter, de postposer, de modifier, de transmettre, d'étendre ou d'annuler le présent concours, ou une partie de celui-ci, au cas où des circonstances particulières ou le bon déroulement du concours l'exigeraient. La responsabilité d'UFS ne pouvant être engagée de ce fait.
3. UFS ne peut contrôler toutes les contributions/soumissions. Dans la mesure où une tierce personne invoque l'illégalité d'une soumission d'un participant, UFS se réserve le droit de communiquer le nom et l'adresse du participant à cette tierce personne.

Article 9 Contact

Pour toute question ou commentaire à propos du présent concours, merci de nous contacter via le site web du concours ou via le formulaire de contact accessible sur www.unilever.be.

Article 10 Divers

1. Les conditions du présent concours peuvent à tout moment et sans notification être adaptées par UFS. Nous vous conseillons dès lors de les consulter régulièrement.
2. Les conditions d'utilisation Unilever et la déclaration de vie privée Unilever sont applicables à ce concours.
3. La participation à ce concours implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement, y compris des modifications ultérieures nécessaires, en cas de par exemple force majeure. Seul le droit belge s'applique et seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents en cas de contestation.

* *